

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 12-2009

**concernant la réfection du carrefour
routes du Tirage - Hauteville -
Deux-Villages**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le 28 avril 2009 à 20.00

en la salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 14 avril 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le préavis a pour objet la réfection du carrefour au droit de l'intersection entre la route du Tirage, la route d'Hauteville et la route des Deux-Villages ainsi que l'amélioration de la sécurité des piétons en provenance de la route des Epélévoz.

2. Présentation du projet

L'état de la chaussée est en très mauvais état et ce malgré les nombreuses interventions effectuées tout au long de ces dernières années, de manière ponctuelle.

La volonté municipale est d'assainir ce carrefour, de manière satisfaisante pour tous les usagers de la route, y compris les piétons.

La réfection comprend ainsi les travaux suivants :

- ⇒ Réfection de la chaussée montante sur une longueur de 91 mètres
- ⇒ Réfection de la chaussée descendante sur 45 mètres
- ⇒ Suppression des escaliers au droit de la route des Epélévoz et avancement des marquages au sol « stop »
- ⇒ Création d'un îlot de protection des piétons séparant la chaussée de la zone pavé utilisée par les piétons
- ⇒ Ajustement de la courbe de la route principale (RC 742a).

Malgré ses efforts, la Municipalité n'a pas pu obtenir l'aval du service des routes pour la création d'un passage piéton permettant de traverser la route du Tirage jusqu'au droit de la route des Epélévoz.

Il est vrai que l'espace disponible pour cette réalisation semble effectivement insuffisant.

3. Planification du projet

Ces travaux devraient être exécutés durant les deux premières semaines des vacances scolaires d'été, soit dès le 6 juillet 2009.

Ils nécessiteront une circulation alternée avec installation de feux durant toute la durée des travaux.

4. Coût de la réalisation

Les coûts de la réalisation de ces travaux sont présentés soumissions rentrées. Ils s'élèvent à CHF 125'521.- TTC, soit :

Description des travaux		Coûts HT
Travaux routiers		95'340.00
Signalisation de l'îlot		2'030.00
Travaux de marquage (au sol)		2'510.00
Fraisages pour la détection au sol		11'220.00
Total		111'100.00
Divers et imprévus	5 %	5'555.00
Total HT		116'655.00
TVA 7,6%		8'865.80
Total final TTC		125'520.80

5. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis
- ⇒ Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 125'521.- pour ces travaux
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante et amortir sur l'exercice courant, via le compte 430.4142.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire adj.

J. de Gautard

L. Chochard

Annexe : plan de situation

Municipal délégué : M. Dominique Epp

